

# ASHLEY IMMOBILIER

## HONORAIRES DE TRANSACTION

### Partagé entre le Vendeur et l'Acquéreur pour les biens à usage d'habitation

*Dans le cadre d'un mandat de recherche : les honoraires sont exclusivement à la charge de l'acquéreur*

TRANCHE DE PRIX	HONORAIRES VENDEUR	HONORAIRES ACQUEREUR
Jusqu'à 60 000€	Montant forfaitaire TTC de 3 000€	Montant forfaitaire TTC de 3 000€
De 60 001€ à 120 000€	5%	5%
De 120 001€ à 160 000€	4%	4%
De 160 001€ à 320 000€	3.5%	3.5%
De 320 001€ à 650 000€	3%	3%
+ de 650 001€	2.5%	2.5%

## HONORAIRES DE TRANSACTION

### Partagé entre le Vendeur et l'Acquéreur pour les terrains

10% avec un minimum de 4 000€ TTC (partagé à part égale entre le Vendeur et l'Acquéreur)

*Les honoraires en pourcentages sont arrondis au millier d'euros le plus proche*

## HONORAIRES DE TRANSACTION COMMERCIALE POUR LES MURS COMMERCIAUX

### A la charge de l'acquéreur

8% HT\* avec un minimum de 4 000€ TTC

\* En sus, TVA applicable au taux en vigueur du lieu de situation de l'immeuble, taux de 20% en métropole.

# ASHLEY IMMOBILIER

## HONORAIRES DE LOCATION

Pour les locaux d'habitation soumis à la Loi du 6 juillet 1989

TACHES EFFECTUÉES	HONORAIRES BAILLEUR	HONORAIRES LOCATAIRE
Visite / constitution de dossier / Rédaction du bail	4€ TTC/m <sup>2</sup>	4€ TTC/m <sup>2</sup>
Etats des lieux	2€ TTC/m <sup>2</sup>	2€ TTC/m <sup>2</sup>
Entremise	50€ TTC	

## HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

6% HT soit 7,2% TTC des sommes encaissées (Loyer + Charges)

Honoraires applicables au 29 novembre 2022